

## **COMPTE RENDU SEANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le premier avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier DOUSSOT, maire.

Etaient présent(e)s : Mmes CHARTIER Annie, FLISS Myriam, LHOTE Françoise, MM. DOUSSOT Olivier, SEGUIN Christian, KOCH Jean, ODILLE Jean-Marc, SCHRIVE Luc, ANGAUT Marc

Absent(e)s : Mme PETIT Francine donne pouvoir à M. SEGUIN Christian, M. NOTTEAU Michel donne pouvoir à M. DOUSSOT Olivier

Madame Myriam FLISS a été nommée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE, sous la présidence de Monsieur Christian SEGUIN, le Maire s'étant retiré en application de la réglementation en vigueur, le compte administratif 2021 comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses 168 399.41 euros

Recettes 244 174.83 euros

Excédent 2021 : 75 775.42 euros

Résultat de clôture 2021 : 494 479.30 euros

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses 123 340.18 euros

Recettes 121 329.09 euros

Déficit 2021 : - 2 011.09 euros

Résultat de clôture 2021 : 18 995.72 euros

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 494 479.30 euros
- Un excédent d'investissement de 18 995.72 euros

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, l'affectation suivante :

- Affectation de 494 479.30 euros en report à nouveau ligne 002 – section de fonctionnement
- Affectation de 18 995.72 euros en report à nouveau ligne 001 – section d'investissement

### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022**

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux des taxes locales de 2021. Après délibération, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, les taux suivants :

Taux votés pour 2022	
Taxe Foncière (bâti)	34.01 %
Taxe Foncière (non bâti)	19.00 %
Cotisation Foncière des Entreprises	18.62 %

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement :  
Dépenses : 389 361.28 euros  
Recettes : 693 119.30 euros

- Section d'investissement :  
Dépenses et recettes : 130 317.00 euros

## **CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE – ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Le conseil municipal forme les bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

## **DIVERS**

- Monsieur le Maire avise le conseil municipal que l'emplacement du relais de téléphonie mobile a été finalisé par la société FREE et se situera sur la parcelle ZA9 (Culture Pom).

Fait et délibéré à La Motte Tilly, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Le Maire,

Olivier DOUSSOT